

Gondreville

50

Bulletin municipal

janvier 2024

Le Maire,
le Conseil Municipal,
le personnel
de la commune
de Gondreville
vous souhaitent
une excellente
année
2024



Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

En cette période de fin d'année, certains d'entre nous aiment à se retourner vers les mois passés pour se rendre compte de ce qu'ils ont accompli, ce qu'ils ont apprécié, comme les moments de convivialité, de partage et de rencontre. Il arrive aussi, hélas, que cette rétrospective ramène certains à des moments difficiles qui ont parfois bouleversé leur vie. Nous avons une pensée réconfortante pour eux.

Ce bulletin municipal est aussi l'occasion de figer quelques-uns de ces moments partagés sur la commune et d'évoquer l'actualité de Gondreville.

Avec l'ensemble des élus, dans un souci de transparence, nous avons souhaité partager avec vous les actions marquantes de ces trois dernières années pour le village et ses habitants. Bien que la gestion de la crise Covid nous ait demandé beaucoup de travail, d'organisation et ait retardé bon nombre de nos projets, nous poursuivons notre travail au service du village et de ses habitants. Toutefois, en cette période contrainte pour tous, et compte tenu des lourds investissements que nous allons devoir faire, j'ai décidé de faire preuve, cette année encore, de sobriété en annulant la cérémonie des vœux du maire. Vous retrouverez dans ce bulletin toutes les informations utiles.

La fonction de maire est parfois difficile moralement, mais indéniablement enrichissante sur le plan humain, passionnante quant aux projets à mettre en œuvre, même si, compte tenu des finances de plus en plus contraintes, les projets deviennent beaucoup moins nombreux. La gestion du quotidien requiert l'essentiel de nos missions et me permet de mesurer encore plus l'importance de partager des valeurs communes, d'avancer dans la même direction parfois avec quelques désaccords, heureusement, mais avec détermination, sincérité, humilité et neutralité. J'y suis déterminé et garderai ce cap. C'est pourquoi je souhaite, à travers cet éditorial, mettre l'accent sur certains points.

LES FINANCES : La situation financière de notre commune de par les dotations moins nombreuses d'années en années fait apparaître deux grandes préconisations : réduire les dépenses de fonctionnement, augmenter les impôts fonciers. À Gondreville l'augmentation des impôts reste contenue, nous devons contrôler les dépenses de fonctionnement. Pour autant nous devons continuer à investir, tout en réduisant les dépenses énergétiques. Nous avons réduit les consommations d'énergie ; ces efforts sont précieux pour diminuer cette ligne budgétaire. Avant la flambée des prix de l'énergie que nous connaissons actuellement, nous avons fait le choix de l'abaissement et de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Cela nous a permis de réaliser des économies substantielles de l'ordre de 53 % sur la consommation d'énergie électrique du poste éclairage public. Le chauffage des bâtiments publics fait également partie des dépenses énergivores pour lesquelles nous maintenons une attention particulière.

LE PERSONNEL : Pour pallier le départ à la retraite de notre directrice générale des Services, nous avons recruté un DGS, poste indispensable dans une collectivité de notre dimension : c'est un choix important aujourd'hui et un investissement pour l'avenir. Pour envisager de grands projets, il faut une équipe municipale dynamique et des agents municipaux concernés qui évoluent dans de bonnes conditions au travail. Le bien-être au travail et le sentiment d'appartenance à la collectivité font partie de nos priorités.

LA SÉCURITÉ : Confrontés à des problèmes de dégradation de biens publics et aux cambriolages, nous avons fait le choix dans notre programme de campagne en 2020 de nous doter d'un système de vidéosurveillance. Les premières installations se situent aux entrées de la commune. Nous réfléchissons pour en ajouter ailleurs. Depuis ces installations, le nombre de dégradations et de cambriolages a très fortement diminué et a permis à la gendarmerie, en lien avec la mairie, de résoudre plusieurs affaires. Le réseau de participation citoyenne mis en place par la gendarmerie avec la mairie fonctionne bien grâce aux habitants qui le composent et aux réunions régulières que nous menons. À plusieurs reprises, des habitants m'ont alerté sur la vitesse excessive des véhicules à moteur sur notre village. En complément du radar pédagogique installé à l'entrée de Gondreville route de Fontenoy, deux radars fixes supplémentaires ont été installés : un avenue de la Libération fin 2021 au niveau du chemin du Coucou, et plus récemment un à l'entrée du village route de Nancy. Ces radars rappellent que la vitesse limite en agglomération, hors préconisation supplémentaire, est de 50 km/h comme le prévoit le code de la route. La peinture au sol doit être refaite pour les zones de circulation limitées à 30 km/h rue du Château des Princes notamment. Des bornes vont être mises en place sur les trottoirs au niveau de l'école maternelle. Toutes ces mesures sont prises avant tout pour la sécurité de tous.

LA PROPRETÉ : Au-delà de la sécurité, l'une des compétences communales principale est la propreté de la commune. J'y attache une importance particulière et les agents le savent. Il est toutefois à déplorer de la part de certains usagers l'incivisme récurrent dû aux déjections de propriétaires canins. Il n'est pas exclu d'installer d'autres caméras sur certains points que certains confondent, à priori, avec des espaces réservés à leur seul animal.

LES ORDURES MÉNAGÈRES : Le ramassage des ordures ménagères relève de la compétence intercommunale mais nous travaillons évidemment ensemble sur ce sujet. Le guide du tri distribué récemment par la CC2T dans toutes les boîtes aux lettres vous donne toutes les informations nécessaires.

Je vous souhaite une année 2024 riche de réussite tant sur le plan personnel que professionnel. Que cette nouvelle année soit propice aux échanges, au moment de partage et d'ouverture. Ayons confiance en l'avenir. Vous pouvez compter sur moi pour continuer, avec vos élus et l'ensemble du personnel municipal à œuvrer avec détermination pour notre commune.

Raphaël Arnould
Maire de Gondreville, Conseiller délégué
à la Communauté de Communes Terres Toulouises



Bulletin municipal numéro 50 • janvier 2024

Mairie de Gondreville • www.commune.gondreville.fr

56 rue du Château des Princes • 54840 Gondreville

03 83 63 60 22 • gondreville-mairie@orange.fr

Directeur de la Publication Raphaël Arnould

Comité de rédaction Raphaël Arnould • Philippe Bourgeois •

Christine Fritsch-Chartreux • Karine Marin • Isabelle Patois • Jean-

Philippe Schnee • Patrick Velsch • Marc Hobin • Pascal Laurent

Ligne graphique et composition Pêhel Créations

Crédit photos ville de Gondreville • AdobeStock • Pascal Laurent

Impression La Nancéienne d'Impression

Dépôt légal 1894-01/2024 • ISSN 1168-4569



Un nouveau DGS à la tête des services

Monsieur Guillaume Dufossé est arrivé à la mi-août 2023 en remplacement de madame Nancy Thouillot, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il est le nouveau Directeur Général des Services de la commune.

Quel est son rôle ?

On peut le considérer comme « le chef d'orchestre » au sein de la commune. En effet, il a en charge la mise en place des politiques publiques. À la fois conseil auprès du Maire et des élu(e)s, il est également le responsable de l'ensemble des agents de la collectivité.

Qui est il ?

Originaire de la Côte d'Opale dans le Pas-de-Calais, il a quitté sa région natale pour commencer à travailler dans la fonction publique à la mairie de Troyes où il a fait ses gammes dès 1999. S'en est suivi une évolution de carrière dans la filière technique en passant les concours de la fonction publique pour intégrer les postes de Directeur des Services Techniques, puis de Directeur Général des Services.

Quels atouts pour Gondreville ?

Monsieur Dufossé fera bénéficier la commune de son expérience acquise



depuis plus de 20 ans sur des postes à fort management, en mairie et en inter-communalité, de son expertise en gestion financière et stratégique, de sa bonne connaissance du fonctionnement des collectivités, de sa vision de l'organisation du territoire et de son goût pour l'environnement.

Le respect, gage de bien-vivre ensemble

Ce bulletin est aussi l'occasion de sensibiliser aux dérives parfois rencontrées, en tous cas souvent exprimées en ce qui concerne les nuisances et les incivilités.

La liberté a ses limites ! En prendre trop c'est empiéter sur celle de l'autre. Il est nécessaire d'en avoir conscience, de revoir notre façon d'être et d'appli-

quer ce que la plupart du temps nous demandons aux autres.

Que chacun respecte la loi en place, c'est la première des politesses que nous devons à notre voisin !

Attention aux dépôts d'ordures sauvages, au vandalisme, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux, aux excès de vitesse et autres infractions. À ce titre, certains ont remarqué récemment que la gendarmerie veille au grain.

Le respect, la considération, la bienveillance, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse, sont autant de comportements qui nous permettent de vivre en harmonie. Respecter l'autre, c'est simple, on a parfois tendance à l'oublier !

Respecter l'autre, c'est respecter le travail des employés communaux qui passent trop de temps à ramasser les ordures éparpillées, et à réparer le mobilier urbain lâchement dégradé, qui représente un coût non négligeable pour nous tous.

Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant d'abord son mégot dans les mobiliers prévus à cet effet, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux endroits prévus, en respectant les horaires de travail pour garantir la tranquillité à ses voisins les soirs d'été et les week-ends en particulier !

Des comportements qui ne coûtent pas grand-chose mais qui garantissent ô combien le bien-vivre ensemble, sans lequel la vie en société devient impossible !



Solidarité républicaine

L'attaque du domicile du maire de L'Haÿ-les-Roses, dans la nuit du samedi 1er au dimanche 2 juillet, rappelle que les élus locaux sont toujours en première ligne. Notre rôle est d'autant plus important que nous restons le lien entre la commune et l'État.

Face à la situation inqualifiable de cette agression à domicile, j'avais adressé un message de soutien sans réserve à mon collègue Maire de L'Haÿ-les-Roses, Vincent Jeanbrun, dont voici la réponse, qui est aussi un message d'espoir !

Non aux incivilités devant nos écoles



Les incivilités se multiplient... Le problème n'est malheureusement pas inhérent à notre commune, et il est du devoir des parents d'élèves de modifier leur comportement.

Les abords des écoles représentent une zone où la sécurité est essentielle. La présence d'enfants (difficilement repérables, comportement imprévisible...) demande de la part de tous de grandes précautions. L'aménagement le plus sûr, c'est un comportement adapté !

■ Les bonnes habitudes à prendre :

- ne pas se garer sur les trottoirs,
- ne pas s'arrêter sur les passages piétons,
- respecter les limitations de vitesse,
- ne pas bloquer la circulation,
- respecter les autres usagers.

■ D'autres solutions existent :

- venir à pied quand cela est possible,
- se garer sur les places de parking disponibles, marcher un peu,
- arriver plus tôt,
- envisager des déplacements à vélo ou trottinette,
- organiser un covoiturage.

Il y va de la sécurité des enfants, soyons tous responsables !

Le Maire

Secrétariat de Monsieur le Maire
Tél. 01 46 15 33 41
maire@ville-lhay94.fr

VILLE DE
L'HAÏ
LES ROSES

Monsieur Raphaël ARNOULD
Maire
Hôtel de Ville
56 rue du Château des Princes
54840 GONDREVILLE

L'Haÿ-les-Roses, le 18 septembre 2023

Monsieur le Maire, *Cher Raphaël,*

J'ai bien reçu votre message de soutien et je tenais à vous en remercier personnellement.

Les récentes épreuves qui ont frappé L'Haÿ-Les-Roses, ma famille et moi-même, ont été douloureuses. Dans ces moments difficiles, votre solidarité et vos mots chaleureux nous sont allés droit au cœur et nous ont apporté un véritable réconfort.

Aussi, je souhaite vous exprimer toute ma gratitude pour votre sollicitude et votre compassion. Votre soutien témoigne d'un élan de fraternité qui met à l'honneur les valeurs de notre République.

Nous traversons une époque complexe où ces valeurs sont mises à rude épreuve. Cependant, votre soutien rappelle que nous sommes nombreux prêt à défendre ce en quoi nous croyons. Je reste convaincu que si chacun fait sa part, et que nous, élus, poursuivons notre engagement quotidien au service des autres et de la République, alors celle-ci vaincra. Aussi, je vous invite à persévérer dans cet engagement constant qui est le vôtre, car ensemble, nous pouvons redresser, défendre et promouvoir notre République.

Avec toute ma reconnaissance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Un grand merci !

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex - Tél. 01 46 15 33 33 - Fax 01 46 15 33 00 - www.lhaylesroses.fr

Les règles de stationnement sur la commune de Gondreville



Mal garer son véhicule est non seulement un manque de civisme, mais représente aussi un danger pour les piétons.

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit :

- de garer son véhicule sur les trottoirs,
- de stationner devant les bateaux donnant accès aux propriétés riveraines,
- d'occasionner une gêne pour les secours, camion de pompiers, ambulance ou véhicule de gendarmerie.

Aussi, il nous semble indispensable de rappeler que, pour leur sécurité, les trottoirs sont réservés aux piétons et notamment aux parents accompagnés de leurs enfants en poussette et aux personnes à mobilité réduite. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée, au risque

de se faire faucher par une voiture. Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible d'une contravention de 135 €, selon la loi.

De même, la loi interdit de stationner devant son propre garage. Ainsi, l'action de garer sa voiture sur un bateau devant un garage ou une voie privée, même pour décharger son coffre, est définitivement classée comme un stationnement gênant. Pour la jurisprudence, garer son véhicule devant chez soi sur la voie publique n'est donc pas envisageable.

Il n'est pas permis non plus de « privatiser » une place de stationnement sur le domaine public qui appartient à tout le monde. Il n'est donc pas possible de s'approprier une place de stationnement sur la voie publique, ni d'y déposer des objets (plots, poubelle par exemple) qui vont empêcher d'autres personnes d'user de la voie publique.



La loi est sévère, mais c'est la loi... et les contraventions peuvent être salées. Autant connaître et respecter les règles de bonne conduite, même en matière de stationnement !

Réception des nouveaux habitants

Vous êtes nouvel habitant à Gondreville depuis le 1^{er} décembre 2022, une réception d'accueil sera organisée en mairie au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Pour y participer, merci de contacter la mairie au 03 83 63 60 22 ou par mail gondreville-mairie@orange.fr

Nos amis les chiens

Tout propriétaire de chien doit ramasser les déjections de son animal et faire en sorte que ses aboiements ne constituent pas un trouble anormal du voisinage.

Et les chats ? Comme les pigeons !

De même qu'il est interdit de nourrir les pigeons, qui provoquent des nuisances, il est interdit de nourrir les chats errants ; des campagnes de stérilisation seront menées pour éviter la prolifération.

Bon voisinage

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, doivent être effectués uniquement :

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9 h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Facilitez la distribution de votre courrier !

Vous attendiez un courrier important qui ne vous est pas parvenu ? Vérifiez que vous avez bien inscrit sur votre boîte à lettres votre prénom et votre nom en entier et bien lisible, vous faciliteriez le travail du facteur et garantiriez ainsi la bonne réception de votre courrier.



Une saine gestion des finances

Le budget 2023 a été voté le 27 mars 2023 par le Conseil Municipal. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes – la section de fonctionnement – incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 36,3 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Nos dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent **2 105 460 €** (cf tableau ci-dessous).

Les recettes de fonctionnement totalisent :

1. les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population,
2. les impôts locaux,
3. les dotations versées par l'État et les diverses subventions.

Pour notre commune, les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élevaient à 2 146 852 € (cf tableau ci-dessous).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue

l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.



Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	1 017 040 €
Charges de personnel	760 800 €
Autres charges de gestion courante	220 358 €
Charges financières	14 500 €
Charges exceptionnelles	5 000 €
Dépenses imprévues	80 570 €
Atténuation de produits	7 192 €
Total dépenses réelles	2 105 460 €

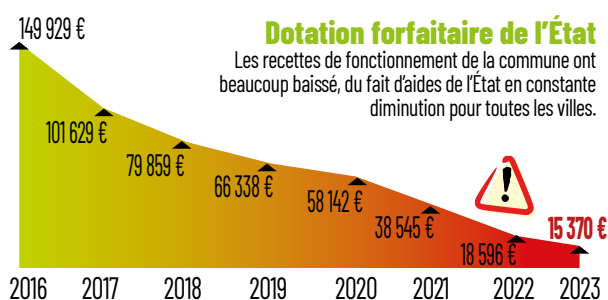
Virement à la section d'investissement	650 430 €
Charge d'écriture d'ordre entre les sections	-

Total Général	2 755 890 €
----------------------	--------------------

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	124 200 €
Impôts et taxes	1 605 998 €
Dotations et participations	314 154 €
Autres produits de gestion courante	59 000 €
Produits exceptionnels	43 501 €
Atténuation de charges	-
Total recettes réelles	2 146 853 €

Excédent brut reporté	609 037 €
-----------------------	-----------

Total Général	2 755 890 €
----------------------	--------------------



État de la dette

Montant des emprunts contractés.....970 000 €
Capital restant dû au 01/01/2023..... 529 394€
Annuité 202366 637 €

Taux des taxes foncières 2023

26,66%
Taxe foncière sur le bâti
(dont part départementale)

19,88%
Taxe foncière sur le non bâti

NB : par commodité de lecture, toutes les sommes financières de la double page ont été arrondies à l'euro le plus proche.

publiques



La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions (en dépenses ou recettes) à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes**, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, comme par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment.

Les principales réalisations de l'année 2023

- Travaux des vestiaires du stade Noirel 617 490 €
- Travaux de requalification de la route de Fontenoy, qui peinent à commencer (conception bureau d'étude) 44 783 €
- Études travaux de réfection pont de la Moselle 13 366 €
- Études végétalisation de la cour d'école René Cassin 3 960 €
- Réfection du garde-corps du pont de la route de Villey-le-Sec 19 605 €

Les subventions d'investissement prévues

- Subvention Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour les vestiaires du stade Noirel 99 525 €
- Subvention Autres Établissements Publics Locaux pour les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) 480 €
- Subvention État et Établissements publics pour le projet de réflexion de végétalisation de la cour d'école René Cassin 36 160 €

L'emprunt initialement prévu dans le cadre des travaux de la route de Fontenoy est finalement reporté en 2024.

Perspectives financières 2024-2025

Pour l'année 2024, la collectivité devra passer par la case emprunt à hauteur de 900 000 € pour les travaux de la route de Fontenoy (projet à hauteur de 1,250 M€). En ce qui concerne l'année 2025, l'obligation de procéder à la mise en conformité et à la réparation du pont de la Moselle nécessitera également de recourir à l'emprunt, mais à ce stade il est encore trop tôt pour en définir le montant. Toutefois les premières

estimations des travaux s'élèvent à environ 2,350 M€.

Bien entendu, pour ces deux réhabilitations d'envergure, la Municipalité mettra tout en œuvre pour la recherche de subventions afin de minimiser l'impact pour les Gondrevillois.

Force est de constater que des choix devront également être consentis concernant les taux d'imposition sur la collectivité avec la baisse des subventions d'État et les obligations de réhabilitation des ouvrages d'art.

Montant des dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	97 574 €
dont frais d'études.....	90 178 €
frais d'insertion.....	3 501 €
concessions et droits similaires.....	3 895 €
Subventions d'équipement versées	87 000 €
Immobilisations corporelles	60 660 €
Immobilisations en cours	2 135 506 €
dont constructions.....	701 806 €
install. mat. et outillages techniques.....	1 433 700 €
Dépôts de cautionnement reçus	3 000 €
Dépenses imprévues	20 000 €
Emprunt RAR 2022	67 000 €
Opérations d'ordre entre sections	75 000 €
Total Général	2 545 739 €

Montant des recettes d'investissement	
Solde d'investissement reporté	153 184 €
Virement de la section de fonctionnement	650 430 €
FCTVA	92 190 €
Taxe d'aménagement	25 000 €
Subventions	136 166 €
Emprunts et dette	900 000 €
Ordre à l'intérieur de la section	75 000 €
Produits (écriture d'ordre entre sections)	3 000 €
Produits de cessions d'immobilisation	4 500 €
Excédent de fonctionnement, réserves	506 269 €
Total Général	2 545 739 €



Gondreville, labellisé beau village lorrain

Le 13 juillet dernier, Gondreville a obtenu le label « Beaux villages lorrains ».

Notre commune satisfait en effet aux critères définis par l'association *, à savoir, compter moins de 3000 habitants, la préservation du patrimoine, comme un cadre de vie soigné, avec la requalification des voiries, l'enfouissement des réseaux, l'unité du mobilier urbain, le suivi des infrastructures sportives, comme les actions mises en œuvre en faveur de l'environnement. y compris par certains habitants qui ont à cœur

de fleurir leurs maisons. Le maire n'a pas manqué d'associer l'Agrepe à cette reconnaissance, association qui œuvre depuis de nombreuses années pour la préservation du patrimoine, notamment en 1990 lorsqu'il s'est agi de la sauvegarde du lavoir.

** L'association des Beaux villages lorrains, dont le siège est à Villey-Saint-Étienne, compte, à ce jour, parmi les communes membres en dehors de Gondreville, Bruley, Villey-Saint-Étienne (Toulois), Ville-sur-Yron (Pays haut), Rozelieures (Lunévillois),*



Vaudémont, Voinémont, Gélaucourt (Sain-tois), Marsal (Saulnois), Beaulieu-en-Ar-gonne et Hattonchâtel, (Meuse), Châtil-lon-sur-Saône et Rugney (Vosges). L'association est soutenue par l'Asso-ciation des maires, l'agence de dévelop-pement touristique, le Conseil d'archi-tecture et de l'environnement, ainsi que la Fondation du Patrimoine.

Quid de l'opération Tchao Mégots ?

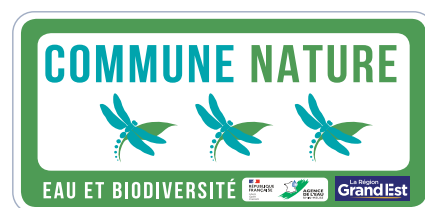


L'objectif premier pour l'acquisition de cendriers spéciaux sur notre commune était de ne plus trouver de mégots par terre. C'était un sujet longuement réfléchi par les classes de CM2 de madame Jamme qui se sont succédé. Nous avons fait appel à Tchao Mégots, une entreprise labellisée pour la performance de ses procédés de dépollution écologique et de recyclage.

4 cendriers pouvant recueillir 4 500 mégots ont été installés depuis l'été 2022 en divers lieux de Gondreville : un dispositif place de la Grève, un boulevard de l'Avenir, un à la fontaine rue du Château et le dernier devant la halle de la Mairie. Mais à ce jour, force est de constater qu'il y a toujours beaucoup de mégots jetés partout alors que le sac de recyclage prévu pour 18 000 mégots est à peine rempli d'un quart... Pour rappel,

un mégot pollue 500 litres d'eau et tue en 96 heures ce qui se trouve dans cette eau.

Nous avons obtenu les labels Trois libellules et Trois fleurs.



Nos agents techniques travaillent d'arrache-pied pour préserver Gondreville propre. Qu'en est-il des fumeurs ? Aidez-nous à remplir nos cendriers verts écolo et ainsi participer au recyclage : 4 500 mégots pour une doudoune... Un geste simple pour vous et pour notre commune. Merci !

Un cimetière vert

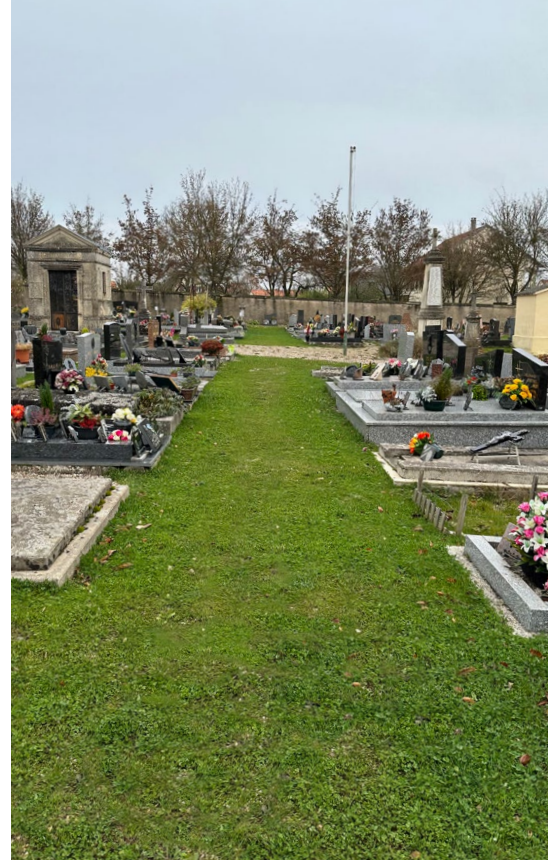
Le cimetière est un lieu de recueillement qui mobilise toute l'attention de la municipalité, des services techniques et d'état civil.

Quelques concessions du cimetière vont faire l'objet d'une procédure d'abandon, elles sont signalées par une affichette sur place. N'hésitez pas à prendre attache auprès de la mairie si besoin.

En ce qui concerne la végétalisation, le programme suit son cours et le résultat obtenu est très satisfaisant.

Comme vous avez pu le constater, les évolutions en matière environnementales et l'obligation du « Zéro phyto » ont modifié l'aménagement de notre cimetière pour donner davantage de place au végétal.

Afin de bien faire comprendre cette démarche vertueuse aux usagers, des panneaux ont été mis en place pour que chacun note bien qu'il ne s'agit pas d'un manque d'entretien mais bien d'une gestion plus écologique. Ainsi, notre cimetière est passé du gris au vert.



Commune Nature, niveau 3 Libellules

Le 5 décembre 2023 à Thaon-les-Vosges (88), Gondreville a été confirmée au niveau 3 libellules (niveau maximal) lors d'une cérémonie de distinction « Commune Nature » 2023 en Grand Est.

Le maire, Raphaël Arnould, Pierre Étienne Tremlet, responsable des services techniques et Ghyslain Lanois représentaient la commune.

Gondreville, commune nature 2023 s'engage plus encore pour 2024 pour l'eau et la biodiversité :

- végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire René Cassin ;
- requalification de la route de Fontenoy et aménagement favorisant l'infiltration des eaux de pluie ;
- fauchage tardif sur différents sites ;
- désherbages alternatifs, manuels et autres ;
- dernière phase de la végétalisation du cimetière ;
- plantation d'arbres (pour chaque arbre malade ou qui doit être enlevé la commune en plante deux nouveaux) ;
- récupération des feuilles pour en faire du compost ou du paillage ;
- création de nichoirs pour plusieurs espèces d'oiseaux et répartition dans plusieurs lieux de la commune ;
- arrosage limité du fleurissement, pail-

- lage des massifs, etc ;
- débardage des arbres avec des chevaux en forêt.



Gondreville détient son label 3 libellules depuis le 24 novembre 2021. L'audit réalisé cet été a confirmé notre engagement de 2009 dans la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et des voiries.

En 2023, ce nouvel audit confirme à Gondreville sa position d'excellence en la matière.



Végétalisation de la cour de l'école élémentaire René Cassin

L'objectif est de rendre la cour plus agréable à vivre notamment en été, d'être mieux adaptée aux impacts du changement climatique.

La deuxième intention est la gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration des sols et la récupération des eaux de toiture pour l'arrosage des massifs communaux. Ces dispositifs permettant l'attribution de subventions importantes.

Le projet comprenait une phase de diagnostic permettant de faire émerger les besoins des usagers, les dysfonctionnements et les qualités du site. Ce diagnostic réalisé en octobre 2023 avec les élèves et les adultes (enseignants, parents d'élèves...) a permis de dégager des pistes de travail pour l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet : création d'un mini-terrain de sport, de coins calmes, pergolas, tables et bancs, toboggan, mur de grimpe, plateaux en bois, hamacs, gradins...

L'esquisse du projet a été réalisée en



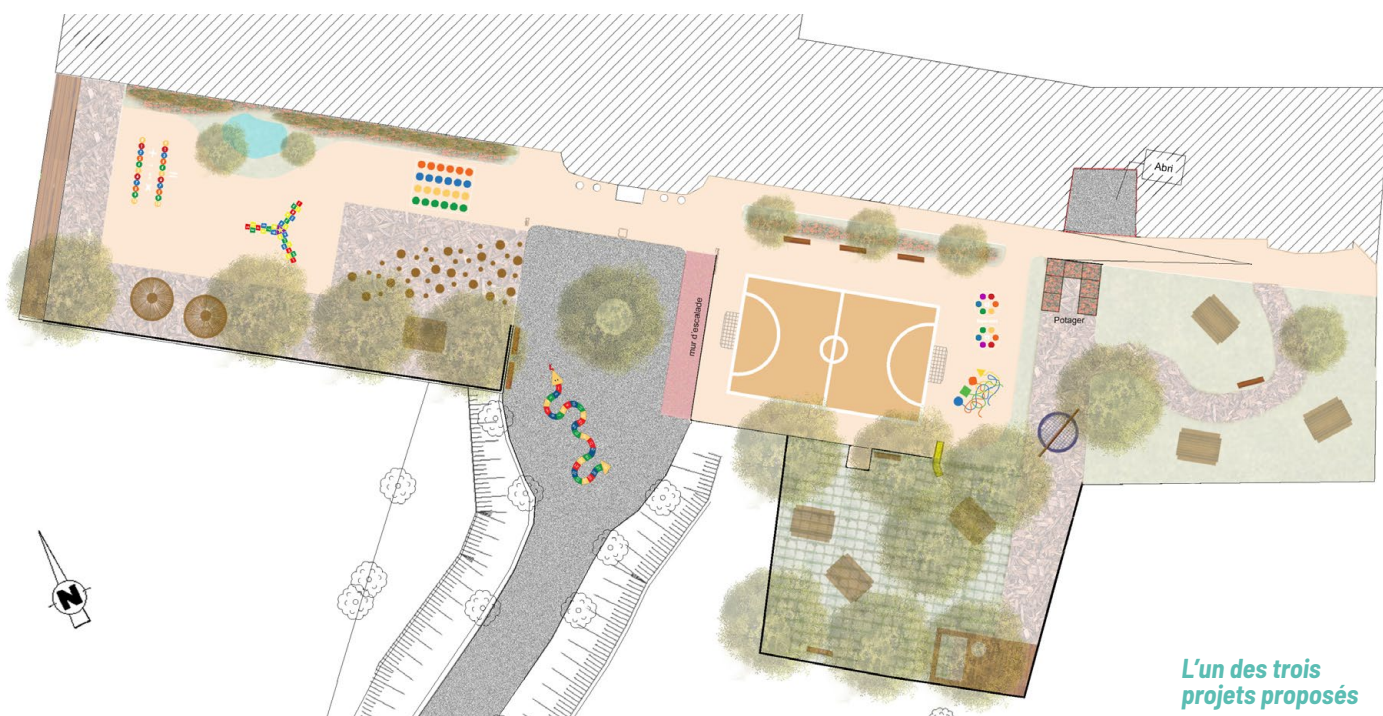
Cour actuelle de l'école élémentaire

étroite collaboration avec les élèves du dispositif Ulis, reprenant les enjeux et les évidences détectés pendant le diagnostic. Le projet définitif a été présenté en décembre à tous les acteurs du projet.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été 2024 et les plantations

lors des vacances d'hiver.

L'estimation du projet est de 450 000 € TTC et la commune est subventionnée entre 60 et 80% par l'Agence de l'eau Rhin/Meuse, suivant la qualité environnementale du projet.



L'un des trois projets proposés

Quels que soient vos travaux extérieurs, une autorisation d'urbanisme est requise

Tout propriétaire d'un bien immobilier sur le territoire de la commune est concerné par les règles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), dans le cadre de travaux modifiant l'aspect extérieur de son habitation ou du logement qu'il gère.

Tout type de projet de travaux, même sans création de surface nouvelle – ravalement de façades, changement des menuiseries ou des tuiles, isolation par l'extérieur, modification ou installation

d'une clôture – que ce soit dans le village historique ou à sa périphérie, nécessite de déposer une déclaration préalable avant tout commencement de travaux.

Les différents formulaires – déclaration de travaux, demande de permis de construire et autres – sont consultables et téléchargeables sur le site service-public.fr, qui vous accompagne dans votre choix en fonction du type de votre projet. Le dossier devra être déposé en mairie dûment complété et signé, accompagné des pièces nécessaires, le tout en deux

exemplaires.

Le règlement du PLUi est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie.

Hélène Latzer, instructrice du droit des sols, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si vous le souhaitez, les jeudis de 9h30 à 11h00 et de 15h00 à 17h30 ou sur rendez-vous. Vous pouvez également rencontrer Marc Hobin, adjoint chargé de l'urbanisme, lors de sa permanence, les vendredis à partir de 16h30 ou sur rendez-vous.



Saisine par Voie Électronique (SVE)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout usager peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais, par le biais du guichet unique, à l'adresse suivante : <https://guichetunique.geosphere.fr/gondreville>

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA), qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres Toulaises en date du 15 juin 2023 a également modifié le périmètre de protection des monuments historiques en Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du Code du patrimoine, les abords des monuments historiques étaient protégés par un périmètre de 500 mètres autour du monument, à sa-

voir la Maison des Dîmes. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection d'un monument historique étaient soumis à l'avis simple de l'architecte des bâtiments de France, et ceux en co-visibilité à son avis conforme.

Aujourd'hui, via l'approbation de ce PDA, le nouveau périmètre définit cible les enjeux historiques et urbains en incluant l'emprise du village traditionnel de Gondreville, ses entrées et ses faubourgs et en excluant les zones pavillonnaires, récentes, encadrées par les règles du PLUi, selon les secteurs concernés.

Simplement, tous les travaux à l'extérieur du PDA ne sont plus du tout soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments

de France (ABF) et voient leur délai de réponse aux demandes d'autorisation d'urbanisme raccourcis, alors que ceux situés à l'intérieur sont soumis à l'avis conforme et systématique de l'ABF.

Vous pouvez retrouver le PDA opposable aux tiers **sur le site internet de Gondreville** <https://www.commune-gondreville.fr/fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal.html>

En tout état de cause, il est vivement conseillé de se renseigner auprès des services de la mairie en amont de tout projet, afin de vérifier d'une part sa faisabilité au vu de la réglementation en vigueur, d'autre part s'il est soumis ou non à une demande d'urbanisme.

Réfection du pont de la Moselle

Au moins 25 000 ponts en France sont dans un mauvais état structurel. Selon le rapport sénatorial, la dégradation du nombre d'ouvrages est le fruit d'un sous-investissement chronique qui pose aujourd'hui des problèmes de sécurité pour les usagers, et entraîne de lourdes perspectives d'investissements pour les communes.

C'est pourquoi, sur le dernier bulletin municipal, la collectivité annonçait la fermeture du pont de la Moselle aux véhicules de plus de 3,5 t, ce qui est effectif depuis plusieurs mois déjà. Pour pallier cet inconvénient majeur, un chemin le long du canal a été aménagé pour les gros engins des agriculteurs qui ne peuvent pas prendre la déviation du fait des limitations en hauteur et largeur du pont du chemin de fer.

La maîtrise d'œuvre est au travail et une réunion fin octobre a permis de définir le calendrier des travaux ainsi que l'estimation du projet.

L'année 2024 sera consacrée aux der-



nières études, à la consultation des entreprises sous forme de marchés publics, aux problématiques techniques d'installation d'une grue de 250 tonnes sur chaque rive, à la recherche des diverses subventions, ainsi qu'aux déviements des réseaux utilisant l'ouvrage : GRDF, Enedis, fibres... GRDF envisageant par exemple de faire un forage dirigé sous la Moselle pour passer sa nouvelle conduite.

Un pré-diagnostic écologique en mars 2023 commandité par la commune a mis en évidence la présence d'une importante colonie d'hirondelles de fenêtre sous la corniche de l'ouvrage (47 nids). Cette espèce est protégée et des mesures de prévention et protection sont à prendre :

- pose d'un hôtel à hirondelles de 50 nids artificiels. Coût 10 560 € TTC
- bâchage du tablier du pont avant le 16

mars 2025 pour empêcher toute nouvelle nidification.

La réparation de cet ouvrage nécessite notamment la dépose des superstructures (enrobés, trottoirs, garde-corps), le vérinage travée par travée pour changer les appuis, la démolition complète des deux premières travées de rive et donc le remplacement des poutres.

Le calendrier prévoit un commencement effectif des travaux sur l'ouvrage en mars 2025 et la fin de cette réfection importante fin septembre de la même année.

L'estimation TTC de ce chantier est de 2 283 962 €, y compris 10 % pour aléas. Le financement de cette dépense très importante diminuée des subventions obtenues sera assuré par un prêt avec une échéance d'au moins 40 ans.

Réduction des factures énergétiques

En cette période hivernale, la municipalité rappelle une nouvelle fois à tous les utilisateurs de structures communales leur responsabilité quant à l'utilisation des bâtiments communaux. Il est sans doute superflu de souligner que le coût de l'énergie a et va encore augmenter et qu'il est donc du devoir de chacun de respecter les différentes structures mises à disposition par la mairie comme chacun le ferait chez soi.

Plan de renouvellement des infrastructures sportives

La commune de Gondreville a la volonté de permettre la pratique des sports dans les meilleures conditions possibles. Pour des raisons budgétaires, les décisions sont prises et les travaux hiérarchisés en fonction de l'état des installations. C'est pourquoi, devant la vétusté des vestiaires du stade Noirel, les travaux de reconstruction ont été priorités en 2023.

Pour 2024, il sera proposé au conseil municipal la réfection du plancher de

la salle des sports qui montre d'importants signes de fatigue. Parallèlement, la commune étudie la possibilité de rénover d'autres structures. Ces travaux représentent un budget conséquent pour la commune.

En complément de ces investissements, il est réalisé annuellement et très régulièrement des travaux d'entretien pour maintenir les équipements sportifs en bon état de fonctionnement.

Travaux de reconstruction des vestiaires du stade Noirel et aménagement d'un parking

Comme annoncé dans le précédent bulletin et selon les prévisions du programme électoral, les vestiaires du Stade Noirel, devenus vétustes, ont été reconstruits.

Un parking proposant 24 places de stationnement dont 1 PMR, jouxte désormais cette infrastructure.

Malgré les contraintes sanitaires liées à la pandémie et la flambée des prix, le délai annoncé de 11 mois a été respecté. Dès janvier, les travaux de démolition des vestiaires ont été réalisés par l'entreprise de gros œuvre.

Après les contrôles des sols, obligatoires avant tout démarrage d'un chantier, entraînant un léger retard dans le planning prévu vite rattrapé, les travaux de reconstruction ont été engagés.

S'en sont suivis les travaux de pose de la charpente, puis la pose des huisseries.

La mise hors d'eau et d'air étant finalisée, les travaux intérieurs ont pu être engagés : pose des plaques de placoplâtre, des carrelages, de l'ensemble des équipements sanitaires, des peintures et de l'installation électrique.

Si nous avons pu inaugurer ce nouvel équipement et ce nouveau parking le 13 décembre 2023, nous le devons à l'enga-

gement de nos partenaires financiers. Il convient de remercier en premier lieu l'État, et en particulier monsieur le Sous-Préfet de Toul qui nous a alloué, pour la réfection de ces vestiaires, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le montant conséquent de 99 525 € sur un total de 572 083 € TTC, la commune prenant sur ses fonds propres le reste des dépenses des travaux soit 472 558 € TTC.

Ces nouvelles installations vont permettre une pratique sportive de loisirs ou de compétition dans des conditions optimales et faciliter le stationnement des véhicules dans le chemin de la Côte Noirel.



Les nouveaux vestiaires

Une opportunité de réhabilitation du cours du Moulin

Dans le cadre de la transition énergétique, l'État met en place des « zones d'accélération » destinées à implanter des projets de production d'énergies renouvelables (EnR).



La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023 place les collectivités territoriales au cœur du dispositif qui doit permettre à la France de rattraper son retard en matière d'énergies renouvelables.

Sur le projet privé, la commune de Gondreville a déposé un dossier de réhabilitation du cours du Moulin, qui présente un réel potentiel de développement et de production hydroélectrique. La réunion sur le potentiel hydroélec-

trique qui s'est tenue le 8 décembre dernier en Préfecture de Meurthe et Moselle, a défini les communes retenues par l'État comme zone d'accélération. Gondreville en fait partie, en ce qui concerne le projet privé du cours du Moulin.

Cette décision représente un réel encouragement à poursuivre le travail initié depuis 2015 autour de tous les acteurs concernés par ce projet qui représente, à de nombreux égards, un atout très important pour Gondreville.

Travaux route de Fontenoy

Ces dernières années, les effets du changement climatique sont plus que palpables en France et sur notre territoire. Sécheresse, orages intenses, inondations... les événements extrêmes se multiplient, et risquent de s'accroître avec des périodes de sécheresse plus longues, des sols de plus en plus secs et des précipitations plus intenses.

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) apparaît comme un véritable outil au service de notre environnement. La démarche a pour objectif d'infiltrer la goutte de pluie au plus près de son point de chute et d'ainsi participer à la recharge des nappes phréatiques. Votre municipalité a donc décidé d'appliquer la GIEP aux travaux de la route de Fontenoy. Cependant, en l'absence



de référentiel sur le sujet, les différents acteurs ont travaillé pour trouver des solutions acceptables à l'ensemble des intervenants. Plusieurs réunions se sont déroulées en 2023 rassemblant le Département, gestionnaire de la voie, la Commune, l'Agence de l'eau Rhin/Meuse qui finance la GIEP à hauteur de 80%, la Communauté de Communes ainsi que

les bureaux d'études rattachés au projet. De ce fait, les études ont pris beaucoup de retard.

Cette année 2024 verra la requalification de la voirie, le changement des lampadaires, l'enfouissement des réseaux secs ainsi que des travaux réalisés par la Communauté de Communes sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Calendrier des réalisations et projets

Les réalisations

■ Un nouvel équipement a été installé sur chaque aire de jeux, la nouvelle balançoire remporte un vif succès. Coût des deux équipements : 11 400 € TTC.

■ Une intervention route de Villey-le-Sec a permis de réduire les nids de poule et un double gravillonnage a été réalisé sur une petite partie. Coût : 15 000 € TTC.

■ Dans le cadre de la requalification de la route de Fontenoy, une structure sportive



dénommée *Street workout*, sera installée à l'extrémité du terrain de foot de la côte Noirel. Coût 31 600 € TTC. Cet équipement est subventionné à hauteur de 60% par l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du dispositif « 5000 terrains », et l'équipementier offre un jeu d'une valeur de 5 800 € TTC.

Les projets

■ Le pont sur l'autoroute A31 nécessite des travaux qui seront engagés dès que les responsabilités financières et juridiques seront établies. La superstructure (garde-corps, revêtement de chaussée, trottoirs) est à la charge de la commune, cependant une convention précisera les modalités du remboursement des réparations de la structure de l'ouvrage par les services de l'État. Une partie du garde-corps en

mauvais état à la suite d'un accident a été réparée en novembre et prise en charge par l'assurance du responsable de l'accident.

■ Réfection de la rue et de l'impasse des Tilleuls : Un avant-projet sommaire (APS) a été réalisé en 2022, la régularisation de la domanialité de certaines parcelles est toujours en cours, ce qui ne permet pas d'avancer à ce projet de requalification. Par ailleurs la communauté de communes doit intervenir cette année pour contrôler la conformité des branchements d'assainissement, condition indispensable avant tout commencement de travaux.

■ Deux APS sont en cours concernant la réfection d'un bas-côté route de Nancy ainsi que la requalification de la rue de la Grève, ces projets n'étant pas inscrits pour l'instant dans un calendrier étant donné les lourds investissements prévus en 2024 et 2025.

Un pump track à Gondreville !



Le *pump track* est opérationnel, quelques plantations viendront agrémenter cet espace. Ce nouvel équipement est destiné à la pratique sportive et de loisir pour les VTT et BMX. Le parcours est composé de creux et de bosses pouvant être enroulées ou sautées et de virages relevés. Cet espace ludique, convivial et évolutif, accessible à tous sans distinction d'âge (sous la surveillance d'un adulte avant 10 ans), de niveau ou de matériel, permet d'acquérir les fondamentaux du pilotage en toute sécurité. Le respect

des consignes de sécurité affichées sur le site est naturellement obligatoire pour évoluer en toute tranquillité. Quelques jeunes ont déjà découvert et testé ce parcours qui se situe à côté des courts de tennis extérieurs. Il existe des sites avec une finition bétume mais le choix de votre municipalité a été la terre battue pour une raison évidente de prix de revient (les services techniques ont réalisé entièrement cet équipement avec l'aide et les conseils de quelques jeunes) mais aussi pour garder



la possibilité de modifier ce tracé en cas de difficulté ou de danger.

Une rentrée riche en activités, avec les Francas



**Périscopaire
FRANCAS**

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2023-2024, le périscolaire de Gondreville a vécu au rythme de plusieurs activités et événements proposés par les Francas, comme la mise en place d'un cours de danse les mercredis matins, de la radio, des ateliers créatifs et sportifs les soirs et le midi ainsi que les mercredis. Le matin, des activités libres sont proposées (jeux de société, coloriages, lecture...).

Pendant les vacances d'automne, les enfants ont pu profiter d'une sortie au poney-club de Crézilles ainsi qu'une sortie mini-golf à Nancy. Ils ont également organisé un défilé costumé d'halloween dans le village et œuvré à la fabrication de leur repas.

Pendant le mois de décembre, les enfants ont eu droit à la visite de lutins farceurs, et le dernier mercredi avant les vacances de Noël un goûter avec les parents et enfants a été organisé et plusieurs activités ont été proposées, dont la dégustation avec un chocolat chaud des biscuits fabriqués par les enfants, une chasse au trésor de Noël et l'inauguration de la boîte aux lettres magique du père Noël.

Octobre Rose : 2^e édition pour le CCAS de Gondreville

C'est dans une ambiance chaleureuse malgré un temps maussade, que la Commune de Gondreville et le CCAS ont organisé leur deuxième édition d'Octobre Rose.

Une nouvelle fois, Karine Marin, vice-présidente du CCAS et M. Goudot, représentant départemental de l'opération Octobre Rose, ont donné le top départ pour une marche colorée en rose.

Une quarantaine de participants s'étaient donné rendez-vous sous la halle pour l'occasion, sous une pluie bien présente mais le cœur chaud pour parcourir un parcours fléché d'environ 7 kilomètres.

La gravité de la cause défendue n'a pas empêché une bonne humeur et une convivialité encouragées par un pot de l'amitié servi à l'issue de la marche par les membres du CCAS.

Un grand merci aux participants, aux couturières de bonnets roses et aux membres du CCAS.



Repas des seniors nouvelle formule 2023

Moment incontournable de la vie festive gondrevilloise, le repas des seniors, empreint de convivialité et de partage, a inauguré une nouvelle formule. Les membres du CCAS ont offert un spectacle de sketches et de musique présenté par la troupe de théâtre « La compagnie Poisson de Lune » sur le thème de *Souvenirs d'enfance*.



Ce fut également l'occasion pour tous de redécouvrir leur pupitre d'écolier, l'encre Waterman, les plumes Sergent Major... sortis pour l'occasion. C'est dans un décor empreint de nostalgie que les invités ont pu découvrir de nombreuses photos de classe et de communiantes prêtées par l'Agrepe.

Enfin, durant quelques instants, les bénévoles du CCAS ont joué aux maîtres d'école en proposant de résoudre des opérations de calcul mental à l'aide d'ardoises et craies minutieusement installées à chaque place des invités.

Tous les échanges ont également été très constructifs, de nombreux participants ont pu profiter de ce moment festif de danse, de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé dans ce monde aujourd'hui si divisé. Une nouvelle fois, ce fut un jour dédié à l'amitié et à la solidarité.

La formule a permis également à tous de déguster un repas préparé par notre traditionnel traiteur, toujours fidèle à notre commune.

Ce repas offert par le CCAS et la présence de tant de participants sont une nouvelle fois l'affirmation « d'un bien vivre ensemble » toutes générations confondues.

Aide au déneigement

(du 1^{er} décembre au 31 mars)

Ce dispositif initié par le CCAS propose une aide au déneigement pour les personnes âgées et/ou handicapées. Ce

travail peut être difficile voire irréalisable pour certains. Sous certaines conditions, le CCAS propose de déneiger à la place de la personne âgée et/ou atteinte d'un handicap.

Ce service est réservé aux personnes résidant la commune, propriétaires ou locataires d'une maison, âgées de 65 ans ou possédant une carte d'invalidité, ou encore souffrant d'une pathologie grave ou invalidante (même temporairement) et qui sont isolées, c'est-à-dire qui n'ont pas de proches à Gondreville ou dans un rayon de 20 km pouvant effectuer ce déneigement (priorité étant donnée aux solidarités familiales).

Les personnes intéressées par ce dispositif et répondant aux conditions ci-dessus, doivent se faire connaître auprès du CCAS. Les personnes inscrites pourront ensuite appeler le CCAS entre 8h00 et 10h00 pour demander un déneigement dans la journée, ou entre 13h30 et 17h00 pour un déneigement le lendemain matin.

La mise en place de ce service ne doit pas se substituer à la part de solidarité liée à la famille et au voisinage.

Inscriptions et renseignements auprès du CCAS au 03 83 63 60 22.



À partir du lundi 8 avril 2024, Pôle Emploi et l'École de la Deuxième Chance de Toul seront présents un lundi par mois de 14h00 à 17h00, dans les locaux de la mairie, 56 rue du Château des Princes, afin de vous présenter les différents dispositifs existants pour les jeunes de 16 à 25 ans. L'accueil du public, jeunes et/ou parents, avec ou sans rendez-vous, sera assuré les lundis suivants : 8 avril - 13 mai - 10 juin - 16 septembre - 14 octobre - 4 novembre - 9 décembre 2024.

Des résultats encourageants pour l'école d'athlétisme

La jeune école d'athlétisme tourne à plein régime, 70 enfants âgés de 6 à 14 ans la fréquentent assidûment chaque semaine. Individuellement et collectivement, les petits bleus défendent leurs couleurs avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie.

Et les résultats sont là ! Plusieurs podiums sont déjà à leur actif et ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. La section Éveil Athlétique en particulier, tient la dragée haute aux clubs Meurthe-et-Mosellans, félicitations à eux et à leurs encadrants !



L'association des Coureurs de Gondreville et Villey-Saint-Étienne

Focus sur un club en nationale

Une nouvelle fois, les qualités associatives et sportives d'un club gondrevillois sont mises à l'honneur.

Après l'obtention du label 2 étoiles pour son école « jeunes », notre club de Bad-

minton vient à nouveau d'être distingué par la Fédération Française de Badminton. Une de ses équipes évolue en effet depuis deux ans en compétition nationale.

Ceci rappelle, si besoin était, que la vie associative de notre commune est très

largement représentée et fait preuve d'un dynamisme remarquable et appréciable.

Merci à l'ensemble des dirigeants et bénévoles associatifs qui œuvrent pour le bonheur et l'épanouissement de toutes et tous.

Amicale des Anciens Combattants

Lors de l'assemblée Générale de l'Amicale des Anciens Combattants de la commune, M. François Bertrand, après 23 années de présidence, n'a pas souhaité se représenter.

Deux candidats se sont portés volontaires à cette élection et après un vote à bulletin secret, Raphaël Arnould a été élu

nouveau Président.

Les membres présents ont accepté à l'unanimité la proposition du nouveau président Raphaël Arnould de nommer François Bertrand en tant que président d'Honneur de l'Amicale des Anciens Combattants.

Le bureau élu lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2023 :

Président : Raphaël Arnould

Vice-Président : Jean-Philippe Schnee

Trésorier : André Vuillemin

Trésorier adjoint : Michel Maneau

Secrétaire : Robert Grimon (+ convivialité)

Responsable sono : Michel Maneau

Responsable organisation et conduite

des manifestations mémorielles : Jean-

Philippe Schnee et François Bertrand

Porte-drapeau : Marcel Ponton, Henri

Hutinet, André Vuillemin et Charles Collet

Visite chez nos amis de Mörtenbach

À l'arrêt suite à la crise sanitaire, les relations entre Gondreville et la ville allemande de Mörtenbach ont été relancées à l'occasion de la traditionnelle Kerwe du 28 août dernier.

Raphaël Arnould, maire de Gondreville, et Erik Kadesch, premier magistrat de Mörtenbach (Allemagne), se sont rencontrés pour réactiver le jumelage entre les deux communes, en présence d'élus de Gondreville, de Madeleine Kovacic, Jean-Jacques Alba et son épouse, figures historiques du jumelage.

Les deux maires se rencontraient avec leurs élus pour la première fois après la crise sanitaire. Ils se sont engagés à poursuivre le jumelage existant au début des années 1990 et se sont fixé un nouveau cap.

Ces derniers ayant les mêmes objectifs, une délégation allemande a été invitée à venir à Gondreville en 2024, autour de thématiques ciblées. Tout d'abord le scolaire, grâce à l'engagement des enseignantes des deux communes. Non pas sur un seul séjour, mais tout au long de l'année grâce aux nouvelles technologies qui permet-



tront à des élèves de communiquer et de réaliser des activités ensemble, au-delà des kilomètres qui les séparent !

Au cours de cette rencontre, il a été fortement question du sport qui pourrait être un événement fédérateur lors des futurs échanges.

« L'amitié entre nos deux communes est inaltérable. Ce qui s'est construit au fil du temps entre nous est difficilement exprimable, c'est la somme de souvenirs communs, ce sont les échanges avec nos habitants qui ont débouché sur des amitiés

que rien ne remet en cause. Ce regard sur ces années qui ont jalonné nos relations doit nous aider à construire l'avenir, notre avenir. » (extrait du discours de Raphaël Arnould)

Les élus de Gondreville lancent dès maintenant un appel aux Gondrevillois pour héberger nos amis de Mörtenbach lors d'une prochaine rencontre à Gondreville. Inscriptions en mairie de Gondreville via le 03 83 63 60 22.

Visite de Saint Nicolas et du Père Fouettard dans les deux écoles

Vendredi 8 décembre, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard (seulement à l'école élémentaire) est passé voir les élèves de toutes les classes des deux écoles. À cette occasion, il a eu droit à de

splendides dessins, de beaux chants et des promesses d'enfants sages. Un Saint Nicolas en chocolat leur a été offert en retour. Inutile de dire que tous attendaient sa venue avec impatience !





Conseils juridiques

Grâce au concours du cabinet d'avocats de Maître Olszowiak, la commune de Gondreville reconduit les permanences gratuites et confidentielles pour vous permettre de rencontrer un avocat.

Prochaines permanences dispensées en salle du conseil municipal de la mairie :

- Samedi 27 janvier de 10h00 à 12h00
- Samedi 24 février de 10h00 à 12h00
- Samedi 30 mars de 10h00 à 12h00

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant en mairie au 03 83 63 60 22.

Contact mairie
03 83 63 60 22

Mairie de Gondreville

56 rue du Château des Princes
54840 Gondreville • 03 83 63 60 22

gondreville-mairie@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00, fermée au public
le mardi matin

Le vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Les permanences des élus

Dans une démarche d'ouverture et de proximité, vos élus sont à votre écoute :

■ Sur rendez-vous

- Raphaël Arnould, maire
- Christine Fritsch-Chartreux, 1^{re} adjointe
- Philippe Bourgeois, 2^e adjoint
- Isabelle Patois, 3^e adjointe
- Marc Hobin, 4^e adjoint
- Patrick Velsch, 6^e adjoint

■ Ou lors de permanences

- Marc Hobin, 4^e adjoint
le vendredi de 16h30 à 17h00
- Karine Marin, 5^e adjointe
vice-présidente du CCAS
le jeudi de 15h30 à 17h00

Cérémonie des maisons fleuries



Comme les années passées, la commission communale de l'environnement et du fleurissement a effectué deux fois le tour du village dans l'objectif de déterminer les efforts d'embellissement et de fleurissement des maisons des Gondrevillois, balcons et jardins visibles de la rue.

Tous les critères de choix sont définis au préalable dans le règlement relatif au concours. Sont bien entendus retenus l'aspect général, l'ampleur du fleurissement, la diversité de la

palette végétale, l'ouverture du jardin sur l'espace public, l'intégration à son environnement ainsi que la propreté et l'entretien du lieu.

Une belle cérémonie organisée le 17 novembre 2023 à l'espace Jacques Callot a permis à monsieur le Maire et à madame Patois, adjointe, de remettre des chèques-cadeaux, et d'adresser compliments et remerciements à leurs concitoyens œuvrant pour le fleurissement et démontrant une fois de plus que Gondreville mérite amplement la qualification de l'un des plus beaux villages lorrains.

Affouage

Les lots de bois se feront par tirage au sort dès janvier 2024, pour les parcelles 2, 3 et 21 sur le même principe que les années passées. Les parts seront d'environ 20 stères au prix de 10 € le stère.

C'est pratique !

Je gagne du temps avec mes démarches en ligne



Eau potable & assainissement

■ **Télécharger les formulaires**
(ouverture et clôture de contrat, demande de branchement...)

www.terrestouloises.com

Terres Toulouises au quotidien > Eau potable et assainissement > Vos démarches

■ **Consulter les informations liées à mon contrat**

■ **Régler mes factures en ligne**

■ **Prélèvement automatique**

■ **Renseigner l'index de mon compteur d'eau**
www.abonnes-eau.terrestouloises.com



Centre aquatique Ovide

■ **Acheter une entrée ou un abonnement**

■ **Réserver une activité**

<https://ovive.terrestouloises.com>



Emploi

■ **Consulter les offres d'emploi en cours à la CC2T**

■ **Déposer une candidature spontanée en ligne**

www.terrestouloises.com

Ma communauté de communes > Offres d'emplois



Mobilité - Colibri

réseau de transport en commun des Terres Toulouises

■ **Horaires des transports**

■ **Billetterie en ligne**

■ **Transport à la demande**

www.reseau-colibri.fr

Télécharger l'application mobile



Ordures ménagères

■ **Télécharger les formulaires**
(Demande de badges ordures ménagères ou d'accès en déchèterie, changement de situation, redevance spéciale)

www.terrestouloises.com

Terres Toulouises au quotidien > Gestion des déchets > Mes démarches

■ **Suivre ma production de déchets**
(uniquement pour les propriétaires)

www.terrestouloises.ecocito.com



Paiement des factures

■ **Régler mes factures en ligne**
(crèches, redevance spéciale, déchets ménagers et autres règlements)

www.terrestouloises.com



Petite enfance

■ **Faire une pré-demande d'inscription en crèche**

www.terrestouloises.com

Toulouises au quotidien > Petite enfance > Multi-accueil - demande de pré-inscription

■ **Régler mes factures en ligne**
(crèches Crêchendo et La Clé des Champs)

www.terrestouloises.com

Paiement des factures



IntraMuros

Application mobile

■ **Suivre l'actualité de votre bassin de vie**
(centre aquatique Ovide, événements...)

■ **Accéder à des informations pratiques**
(coupures d'eau, collecte des déchets, transport...)

Télécharger l'application mobile



Collectes en porte-à-porte



LE TRI SÉLECTIF (SAC JAUNE)
EST COLLECTÉ
TOUTES LES SEMAINES :
LES JEUDIS



LES ORDURES MÉNAGÈRES
SONT COLLECTÉES
UNE SEMAINE SUR DEUX :
LES MARDIS
DES SEMAINES PAIRES

Collectes des ordures ménagères 2024 :

Mardi 9 janvier
Mardi 23 janvier
Mardi 6 février
Mardi 20 février
Mardi 5 mars
Mardi 19 mars
Mardi 2 avril
Mardi 16 avril
Mardi 30 avril
Mardi 14 mai
Mardi 28 mai
Mardi 11 juin
Mardi 25 juin

Mardi 9 juillet
Mardi 23 juillet
Mardi 6 août
Mardi 20 août
Mardi 3 septembre
Mardi 17 septembre
Mardi 1^{er} octobre
Mardi 15 octobre
Mardi 29 octobre
Mardi 12 novembre
Mardi 26 novembre
Mardi 10 décembre
Mardi 24 décembre

Calendrier consultable sur :



www.terrestouloises.com



Application IntraMuros

Communauté de communes Terres Toulouises
Rue du Mémorial du Génie 54 200 Écrouves
03 83 43 23 76
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com